



**Attestation d'Assurance de
Responsabilité Civile Professionnelle**

Allianz IARD

dont le siège social est situé 87 rue de Richelieu 75113 PARIS CEDEX 02, certifie que :

LE SNAPEC, 14 rue de la république 38000 GRENOBLE

est titulaire d'un contrat groupe à adhésions facultatives n° 59808302 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle de :

*L'Instant Verdon, adhérent n° **10130** du SNAPEC*

Pour le bureau et ses Indépendants TITULAIRES DU OU DES DIPLOME (S) OU QUALIFICATION PERMETTANT L'ENSEIGNEMENT DE LA OU DES ACTIVITE (S) DESIGNÉ(S) CI DESSOUS ET CEUX CONFORMEMENT AUX ARTICLES L212-1 à L212-7 DU CODE DU SPORT du fait des activités du fait des activités :

Escalade sur structure artificielle et site sportif d'une longueur, accrobranche, randonnée pédestre, raquette à neige, VTT, cyclisme + escalade en terrain d'aventure et grande voie, via-ferrata, ski, snowboard, ski nordique, biathlon, canoë-kayak, rafting, hydrospeed, slackline supérieur à 1,50 m, luge gonflable (airboard) + canyoning, spéléologie, plongée sous-marine + alpinisme, ski-alpinisme, cascade de glace.

Etant précisé que l'OPTION IA CLIENTS a été souscrite.

La présente attestation, valable pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019, ne peut engager la Compagnie ALLIANZ IARD en dehors des limites prévues au contrat.

Le présent document établi par le courtier SIACI SAINT HONORE a pour objet d'attester l'existence du contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz IARD au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garanties opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances..)

Fait à Paris, le 25/02/2019

Pour la Société,

Conformément à l'Article L.112-3 du Code des Assurances, la présente Attestation vaut présomption de garantie.



L'Instant Verdon
Rue Grande
4120 La Palud sur Verdon